
Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)	
1 ^{er} signataire	Morisod Carole	
Cosignataires		<i>Signatures des cosignataires</i>
Dépôt au nom d'un groupe	Les Verts / Morisod Carole	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission		<i>Signature du Président</i>

Titre

Suivi du démantèlement de la raffinerie Tamoil

Texte de l'intervention

Le démantèlement de la raffinerie Tamoil vient de débuter ce mois-ci. Ce chantier de grande envergure devrait durer jusqu'en 2025.

Tout au long de ce processus, l'entreprise mandatée devra fournir un compte rendu régulier de l'évolution du chantier à la municipalité de Collombey-Muraz. En effet, selon la loi cantonale sur les constructions, la surveillance de la démolition de l'usine incombe à la commune. Ce travail nécessite des compétences accrues en matière du suivi et du contrôle de la conformité des réglementations en vigueur, que ce soit pour le respect des normes environnementales, de la santé publique et de la sécurité.

Le Service cantonal de l'environnement (SEN) se concentre uniquement sur l'exigence de l'élaboration d'un cahier des charges détaillé du suivi environnemental de la déconstruction (SER) et de l'assainissement du site. Il sera informé par la commune de l'évolution des travaux uniquement à titre consultatif, mais n'est pas l'organe de haute surveillance des opérations.

Conclusion

Etant donné que le poids de la responsabilité du suivi du démantèlement du site pèse sur les épaules de notre municipalité, qui nous semble n'avoir pas forcément toutes les compétences, expériences, ou personnels pour suivre l'évolution d'un travail aussi gigantesque, le groupe des Vert·e·s s'interroge sur différents points :

1. Est-ce que la municipalité a mandaté un bureau indépendant spécialisé dans le suivi du démantèlement de sites industriels lourds ? Si oui, lequel ?
2. Est-ce que la municipalité a prévu des garanties suffisantes auprès du maître d'œuvre, de l'entreprise ou de ses sous-traitants, si les normes environnementales, sanitaires ou de sécurité n'auraient pas été respectées et auraient entraîné des dommages ? Si oui, quelles sont-elles ? Si non, est-ce qu'une telle garantie va être demandée auprès des acteurs concernés ?

3. Est-ce que la municipalité prévoit, de manière régulière d'informer la population sur l'évolution de la déconstruction (planification, impacts environnementaux, nuisances dues aux bruits, trafic,...) ?

Collombey-Muraz, le 14 août 2021

1^{er} signataire : *Merle*